RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ADVISO AUDIT ET CONSEIL
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux comptes

Parc d'Activités de la Clarence
Rue Charles Legay
62 460 Divion

SARL ABD

Rapport sur la transformation de la société ABD, Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée.

S.A.R.L. ABD
798 042 602 R.C.S. DUNKERQUE
24, rue de Kroemenhouck– 59 180 CAPPELLE LA GRANDE
Ce rapport contient 3 pages

ADVISO AUDIT ET CONSEIL
Société de Commissariat aux comptes

SARL ABD
Siège social :24, rue du Kroemenhouck– 59 180 CAPPELLE LA GRANDE
Capital social : € 5 000
N° SIRET : 798 042 602 R.C.S. DUNKERQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABD, Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée.

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 et de l'article L. 224-3 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application de l'article L.223-43 du code de commerce sur la situation de votre société et en application de l'article L.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment :
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés si applicable.

ADVISO AUDIT ET CONSEIL
Société de Commissariat aux comptes

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La valeur des biens composant l'actif social telle qu'inscrite au bilan au 31 décembre 2024 n'appelle pas de remarque particulière de notre part et est principalement constituée par des immobilisations corporelles, des créances clients présentant peu d'antériorité et une trésorerie nette positive. Toutes les dépréciations nécessaires ont été comptabilisées.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 font apparaître un chiffre d'affaires de 1 028 655 euros et un résultat net positif de 18 219 euros. Les capitaux propres s'élevaient à cette date à 133 907 euros et le capital social à 5 000 euros. L'endettement bancaire est nul.

L'analyse de la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation n'appelle donc pas de commentaire particulier de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Divion, le 7 mai 2025

Le Commissaire aux comptes



ADVISO AUDIT ET CONSEIL
Associée
Adeline Dewynter